



Un salarié étranger peut il décider de travailler en France

Par Deloud

Bonjour

Un salarié anglais, travaillant actuellement en Angleterre peut-il imposer à l'employeur de venir travailler en France sous prétexte qu'il vient rejoindre sa compagne (non mariés) ? Je précise que son travail n'a pas de lien direct avec la France mais qu'il est séné coordonner l'informatique pour plusieurs sites. Il serait salarié par le bureau français (et donc assujetti aux lois françaises). Merci par avance pour votre réponse. La question est également valable pour d'autres nationalités.